



CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Entre :

Monsieur BASSOULET Jean

(1) ☒ Maire ☐ Représentant du Maire

Commune SAINT BOMER ☎ 02.37.53.41.22

Et⁽²⁾ :

Nom
.....

Adresse
.....
.....

**Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé
aux conditions suivantes :**

Désignation précise et adresse des locaux utilisés : Salle des fêtes 2 rue du Moulin

.....de 00 h 00 à 23 h 00

Afin d'organiser ⁽³⁾

Conditions d'utilisation :

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visiter les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

Conditions de paiement – Caution de garantie :

Le présent droit d'utilisation est accordé à ⁽²⁾ :

Les sommes de 600 € (salle) et 80 € (caution ménage) devront être réglées avant la prise de possession des locaux, par chèques à l'ordre du TRESOR PUBLIC ou vous seront réclamées par Le Receveur Municipal.

Les cautions de 600.00 €, et 80 € sous forme de chèque, seront déposées en garantie des dommages éventuels.

La location de vaisselle vous sera facturée si l'option est souscrite ainsi que le forfait ménage.

Mesures de sécurité :

L'organisateur reconnaît avoir pris acte des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il reconnaît avoir constaté l'emplacement des systèmes d'alarme, d'extinction et avoir pris connaissance des voies d'évacuation et issues de secours.

ASSURANCE :

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition.

Police n°.....Souscrite le.....Après de.....

RESPONSABILITE :

Dans l'exécution de la présente convention, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur, la présence du maire ou son représentant n'est pas obligatoire pendant l'utilisation des locaux.

L'organisateur responsable

Signature

Fait à Saint-Bomer, le



(1) Le Maire Jean BASSOULET



Représentant du Maire